

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE**ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DE RENFORT****I – Caractéristiques de l'emploi**

Les membres de cette équipe constituent une force de remplacement dans les services permettant de combler une absence ou de faire face à un pic d'activité, mais aussi d'assurer un soutien technique et de mutualiser les bonnes pratiques.

L'équipe de renfort est rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Elle intervient sur l'ensemble des services du département. Une pluri-compétence des agents est recherchée.

II – Qualités souhaitées

- Autonomie
- Forte réactivité
- Capacité à s'adapter rapidement à un nouveau contexte professionnel
- Capacité à s'intégrer dans une équipe
- Goût pour le travail en équipe et la mutualisation

Les fonctions d'équipier de renfort impliquent des déplacements. Cela nécessite donc le recours à un moyen de transport individuel et implique la possession du permis de conduire et d'un véhicule.

III -Délai de séjour

Les agents de catégorie A (Inspecteurs), B et C affectés à l'équipe départementale de renfort sont tenus à un délai de séjour de 2 ans.

I - Caractéristiques de l'emploi

La BCR est implantée au sein de la direction départementale des finances publiques et est située 13 Rue des Docteurs CHARCOT à SAINT-ÉTIENNE.

Elle a une compétence territoriale départementale. Elle est chargée de la recherche du renseignement et de sa fiscalisation en vue, essentiellement, de proposer des contrôles fiscaux externes. Elle participe à la détection des mécanismes de fraude par une connaissance des secteurs socio-professionnels et de leurs pratiques en matière fiscale. Elle met en oeuvre le droit de communication et le droit d'enquête et participe, avec la DNEF, aux procédures de visite et de saisie dans son département. Elle assure les liaisons avec les autres administrations (Douanes, DIRECCTE, Gendarmerie...) ou organismes sociaux dans le respect des mécanismes de levée du secret professionnel.

Elle travaille sous l'autorité de la division du contrôle fiscal, chargé du contrôle fiscal et mène des enquêtes d'initiative ou en fonction d'axes de recherche fixés dans le cadre des plans interrégionaux de contrôle fiscal par le directeur.

Elle apporte également un appui tactique aux vérificateurs au cours des opérations de contrôle fiscal.

La BCR de la LOIRE est dirigée par M Lionel PEYRE, IDIV et se compose deux cadres A et cinq cadres B.

II -Qualités souhaitées

- connaissances fiscales et comptables approfondies;
- expérience professionnelle confirmée dans un PCE ou une brigade de vérifications ;
- bonne expérience du contrôle fiscal.
- esprit d'initiative et goût pour la recherche et le travail de terrain ;
- aptitude au travail en équipe ;
- sens des responsabilités et aptitude à l'animation d'un service ;
- très grande disponibilité ;
- sens des relations publiques ;
- discrétion

III -Délai de séjour

Les inspecteurs affectés en BCR sont tenus à un délai de séjour de 3 ans.

I - Caractéristiques de l'emploi

Le pôle d'évaluation domaniale (PED) est chargé de la mission d'évaluation domaniale précédemment exercée dans les services du Domaine, en direction régionale ou départementale des finances publiques. Les agents du PED sont placés sous la responsabilité hiérarchique du directeur départemental de leur direction d'implantation.

Le PED de la LOIRE est dirigée par Mme Valérie ROUX-ROSIER, IDIV.

Il se compose de sept cadres A et deux cadres B.

Il est implanté au sein de la direction départementale 11 rue Mi-carême à SAINT-ÉTIENNE.

1. L'exercice de la mission d'évaluation domaniale

La compétence géographique du PED de la LOIRE porte sur les départements de la Loire, de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

Les évaluateurs en PED sont chargés de réaliser des évaluations des biens pour les besoins de l'Etat et des autres collectivités tenues à la consultation du Domaine, qui nécessitent le plus souvent d'effectuer une visite sur place des biens à évaluer.

La Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) assure l'animation fonctionnelle des PED dans le cadre de sa mission de pilotage national, avec l'objectif de faire bénéficier l'ensemble des évaluateurs des chantiers de sécurisation des procédures.

Une cellule Info Service Evaluations (ISE), constituée au sein de la DNID, apporte un soutien aux évaluateurs en répondant à toutes leurs questions techniques et méthodologiques.

Un expert immobilier au service de l'État

Les services du Domaine procèdent, en lien avec les pôles de gestion domaniale, aux acquisitions et aux prises à bail d'immeubles pour le compte de l'État. Les évaluateurs en PED se prononcent sur les conditions financières de ces opérations. De même, pour déterminer les conditions financières de la cession des immeubles de l'État, ils réalisent des évaluations de la valeur vénale, selon différentes méthodes en fonction de la nature du projet porté par l'acquéreur potentiel.

Les évaluateurs en PED réalisent aussi des évaluations du parc immobilier de l'État pour les besoins de la comptabilité patrimoniale : ils sont chargés dans ce cadre d'évaluer les actifs immobiliers de l'État contrôlés par l'État, identifiés dans le module immobilier de Chorus (RE-Fx).

Ils interviennent également à la demande des services locaux du Domaine pour aider notamment à la détermination des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public ou privé de l'État ou par les bénéficiaires de concessions de logement.

Un expert immobilier chargé de contrôler les conditions financières des opérations immobilières des collectivités locales et d'autres personnes publiques ou privées tenues à l'obligation de consulter le Domaine

Les évaluateurs en PED rendent un avis sur les conditions financières des opérations immobilières envisagées par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics (ainsi que les personnes morales de droit privé qui en dépendent) dès lors, que, pour les acquisitions amiables et les prises à bail, leur montant est supérieur

à un seuil réglementaire. Ils rendent leurs avis dans le délai réglementaire d'un mois, sauf délais négociés.

Les autres missions

Les évaluateurs en PED effectuent des évaluations pour le compte d'autres consultants (établissements publics nationaux, organismes HLM, associations et fondations, comptables de la DGFIP, services de police et de gendarmerie, GIR...).

Par ailleurs, les PED assurent, au nom des DR/DDFiP, les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du juge de l'expropriation (conseil du juge pour la détermination des indemnités à allouer aux expropriés).

Les PED effectuent également des expertises immobilières pour le compte des SAFER, s'agissant des opérations soumises à l'avis ou à l'approbation préalable des commissaires du Gouvernement SAFER (Finances et Agriculture).

II - Qualités souhaitées

- Très forte appétence pour les travaux de terrain ;
- Capacité à acquérir rapidement un haut niveau de technicité en matière d'évaluation ;
- Capacité d'analyse.
- Autonomie et sens de l'organisation.
- Capacité à rendre compte dans un contexte très particulier d'exercice des missions ;
- Sens pratique développé et grande disponibilité ;
- Qualités relationnelles : à l'occasion de leurs interventions, les évaluateurs sont notamment conduits à entrer en relation avec des intervenants de haut niveau (représentants de l'État, élus locaux, représentant de cabinets d'expertise privés) ;
- Qualités rédactionnelles (rédaction des avis domaniaux et des rapports d'évaluation).

Les fonctions d'évaluateur nécessitent le recours à un moyen de transport individuel et impliquent la possession du permis de conduire et d'un véhicule.

L'attention est appelée sur les déplacements qui interviennent très régulièrement tout au long de l'année, et plus particulièrement dans les PED dont le ressort d'intervention est pluri-départemental. La fonction d'évaluateur implique donc une relative mobilité géographique et la sujétion possible d'un éloignement temporaire du domicile.

III - Délai de séjour

Les inspecteurs affectés en PED sont tenus à un délai de séjour de 3 ans.

I – Caractéristiques de l'emploi

L'huissier procède aux poursuites nécessaires au recouvrement des créances publiques (impôts directs, amendes et condamnations pécuniaires, produits communaux,...).

- Accueil des redevables
- Signification, au domicile des débiteurs, des actes nécessaires au recouvrement des créances publiques
- Mise en oeuvre de mesures conservatoires et d'actions de poursuite (saisies, vente de biens,...)
- Assistance juridique auprès des comptables de son ressort géographique
- Rédaction de comptes rendus des actions engagées destinés au comptable pour lequel il intervient.

II- Qualités souhaitées

Connaissances nécessaires :

- Droit fiscal, droit civil, droit commercial, droit pénal,...
- Procédures de recouvrement

Qualités requises :

- Autonomie
- Adaptabilité
- Sens de la confidentialité
- Sens des responsabilités
- Sens du dialogue et capacité à gérer des conflits ou des situations sensibles
- Qualités d'écoute

Conditions particulières d'exercice :

- Grande disponibilité (horaires irréguliers)
- Déplacements fréquents

III -Délai de séjour

Les inspecteurs affectés sur un poste d'huissier sont tenus à un délai de séjour de 2 ans.

I – Caractéristiques de l'emploi

Les agents affectés en services fonciers (SDIF, CDIF...) exercent la « mission cadastrale » de la DGFIP, qui comporte quatre grands volets :

- la mission foncière d'identification et de description de tous les immeubles (bâti ou non), de tous les propriétaires titulaires de droit et de la nature de leurs droits,
- la mission fiscale d'évaluation des propriétés bâties, de gestion des taxes foncières et leurs taxes annexes, ainsi que des taxes d'urbanisme,
- la mission topographique de confection et de mise à jour du plan cadastral,
- la mission documentaire de délivrance des documents cadastraux (topographiques et fiscaux).

Cet ensemble de missions concourt notamment à l'établissement des bases de la fiscalité directe locale, des taxes foncières et d'urbanisme (attribution, calcul de l'assiette, gestion des correctifs).

II- Qualités souhaitées

Compétences requises :

- connaissances de la matière cadastrale
- connaissances de la fiscalité directe locale
- maîtrise des outils bureautiques
- avoir suivi la scolarité « Cadastre » constitue un atout, de même qu'une expérience dans le réseau au sein d'un service foncier

Qualités requises :

- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Capacités de pilotage et d'organisation des travaux des équipes
- Qualités d'écoute
- Sens de l'anticipation, réactivité, force de proposition, pragmatisme
- Capacité à accompagner le changement des pratiques et outils au sein du service
- Curiosité, goût pour l'innovation

III -Délai de séjour

Les agents de catégorie A (Inspecteurs) affectés en SDIF, CDIF et PTGC sont tenus à un délai de séjour de 3 ans.